

# Les bibliothèques et le disque

## La difficile accessibilité du document sonore au statut d'objet patrimonial

**S**i l'imprimé apparaît de longue date comme le document patrimonial par excellence, le disque, dont l'histoire est évidemment très récente, est loin de posséder l'aura qui s'attache au livre ancien. La conservation des documents sonores pose par ailleurs des problèmes qui lui sont spécifiques. Une première difficulté tient à la multiplicité des supports, liée aux progrès techniques, qui fait qu'inexorablement l'un est amené à chasser l'autre, dans un mouvement qui s'accélère avec le temps : pour ne s'en tenir qu'aux seuls disques, on a vu se succéder, depuis les origines, cylindres, 78 tours, microsillons sous leurs différents standards (45 tours, 33 tours 17 et 25 cm, 16 tours), mini-discs enregistrés, CD et ses successeurs [SACD (Super Audio Compact Disc) et DVD Audio]...

**Gilles Pierret**

Médiathèque musicale de Paris  
gilles.pierret@voila.fr

### Aspect, forme et histoire

Lesquels faut-il conserver ? Tout support mérite-t-il d'être préservé, parce que témoin d'une technique, y compris ceux dont le caractère éphémère ne permet plus qu'on puisse les écouter, comme les disques à gravure directe, ou les disques sur acétate ? Sans parler de ceux-ci, la fragilité même du support disque, d'une manière générale, pose problème. On s'interroge même aujourd'hui sérieusement sur la durée de vie du CD (et des informations numériques qu'il contient), sans doute moins longue qu'on ne l'avait imaginée. Est-ce qu'une fois effectué le transfert d'un document ancien sur un autre support, la conservation de l'original s'impose ? Faut-il garder le même document (contenu) sur des supports différents ?

La prise en compte de tous ces paramètres complique sérieusement la tâche : il faut bien dire que la nature même du document sonore n'appelle pas aussi facilement que le livre le qualificatif de patrimonial. Fondièrément différent de l'imprimé, ne serait-ce que parce qu'il nécessite l'utilisation d'un appareil pour pouvoir lire - c'est-à-dire écouter - les informations qu'il contient, le disque est principalement intéressant par son contenu : l'objet peine à avoir quelque intérêt en lui-même. Cela s'explique : avec le disque, il s'agit avant tout de fixer un événement, dont la représentation (concert...) est par définition éphémère, sur un support qui soit le mieux adapté à la restitution d'un enregistrement, et dont la forme, l'aspect, la matière, la couleur - qui deviennent dès lors des critères secondaires -, ne prêtent

**Gilles Pierret** dirige la Médiathèque musicale de Paris depuis 1995. Il a auparavant dirigé les bibliothèques Lancy (Paris X<sup>e</sup>) et Picpus (Paris XII<sup>e</sup>). Il a codirigé la deuxième édition de Musiques en bibliothèque (Éditions du Cercle de la librairie, 2002) et a écrit de nombreux articles dans la revue *Écouter Voir*.

guère à l'imagination, ni à une quelconque interprétation d'ordre esthétique. Ce support, qui porte en l'occurrence si bien son nom, n'est alors que la matérialisation d'une séquence de sons captés à un instant donné.

Pour comparer toujours au livre, les notions si essentielles de typographie, de mise en page, de format, de grammage du papier, qui ont une influence évidente sur le plaisir de la lecture, tout en participant d'une esthétique, n'ont ici plus guère de signification. Seul le contenant, la pochette, ou le boîtier, que l'on pourrait rapprocher de la reliure, mais avec beaucoup moins de potentiel créateur, a pu donner lieu à une certaine recherche artistique – et encore cela n'a-t-il concerné que le microsillon. On songe notamment aux belles maquettes réalisées par un Jacques Vatoux pour Erato, un Robert Planet pour Valois, ou aux splendides photos de Pierre Rochas pour Harmonia Mundi.

Ce n'était certes pas toujours d'aussi belle facture, mais il faut reconnaître malgré tout qu'un effort avait été fait, par rapport à l'austérité – pour ne pas dire plus – de la présentation des 78 tours ; l'apparition d'une pochette illustrée participait bien de la révolution consécutive à l'apparition du disque vinyle : « l'emballage » devenait important, puisqu'il s'agissait à la fois de démocratiser en rendant le produit plus attrayant, et de fidéliser – pour le classique surtout – la clientèle plutôt privilégiée qui pouvait avoir accès aux 78 tours. En témoigne la publication de superbes éditions monumentales, dont l'édition, aussi soignées que pouvaient être l'enregistrement et la qualité de l'interprétation, entendait faire accé-

der le disque au statut d'*objet de luxe*, avec même parfois – dans une démarche voulant imiter le livre – un tirage limité réservé aux souscripteurs. Dans le domaine dit de la variété (ainsi disait-on dans les années 1960), on publia aussi de splendides tirages d'exception, qui montraient, sur la galette elle-même, une photo de l'artiste en couleur, dans un souci de recherche esthétique qui venait égayer le noir du vinyle en lui donnant un habillage qui cherchait à dépasser le côté matière brute de l'objet.

La publication limitée de ces éditions, finalement très marginales, n'a cependant pas réussi à faire du disque un véritable objet patrimonial. Sans doute même a-t-on beaucoup perdu avec l'apparition du compact disc, qui s'est indéniablement appauvri sur le plan esthétique, et parfois sur celui de la qualité documentaire : pour tenir dans le format du boîtier, le texte a souvent dû être ramassé au minimum, la typographie serrée au point d'être parfois illisible, l'iconographie réduite au format timbre-poste... L'apparition du « digipack » (boîtier cartonné autorisant une présentation plus originale), les efforts faits par certains labels (Winter and Winter, Alpha, Alia Vox...) dans la mise en page, la qualité graphique et iconographique ne peuvent rien contre la standardisation massive d'un produit de grande diffusion.

Trop récent, le compact disc n'est qu'un objet de consommation. Peu apprécié des collectionneurs, il en vient même maintenant à être sérieusement boudé par le public jeune, qui le trouve trop onéreux, et qui peut s'affranchir du support en téléchargeant ses titres préférés ou réaliser sa propre compilation. Le développement fulgurant de cette pratique – inéluctable quel que soit le débat sur son coût (ou sa gratuité) – bouleverse complètement les modes d'écoute de musique enregistrée. Son caractère volatile, son instantanéité ne sont certainement pas faits pour accroître la valeur d'un support déjà

fort peu « patrimonial » ; au contraire même, on s'imagine volontiers que tout est disponible désormais sur la Toile, et que toute la mémoire de l'interprétation est à « portée de clic »...

Pas plus que l'austère 78 tours emballé dans ses pochettes kraft, qui reste l'apanage d'amateurs discrets, le compact disc ne peut revêtir la charge émotionnelle dont peut être porteur le vinyle : symbole d'une époque marquée par le triomphe du 45 tours – associé, dans la mémoire à l'électrophone Teppaz immortalisé par les yéyés, il est évidemment plus propice à susciter la nostalgie...

« Incunables » du disque (78 tours), microsillons, compact discs, tous n'ont donc pas, on le voit, une valeur patrimoniale égale ; leur aspect, leur forme, leur histoire diffère ; le regard qu'on y porte n'est pas le même, selon qu'on est collectionneur, éditeur ou bibliothécaire.

### Les collectionneurs et le disque : je t'aime, moi non plus

Avec ses rites, son culte du secret, son obsession du classement, le monde des collectionneurs de documents sonores n'échappe pas aux codes qui régissent un univers très fermé, jaloux de ces trésors qu'on ne dévoile qu'aux initiés. On retrouve bien en effet au départ, comme dans toute collection, la volonté d'acquiescer ce qui est rare, difficile à trouver, et on sait combien la recherche peut être difficile vu le caractère confidentiel de certaines productions (cela fait partie aussi du plaisir du collectionneur), même si, au bout du compte, c'est peut-être tout simplement pour dire « je l'ai » et se satisfaire d'avoir réussi à dénicher « l'impossible »... Si ce syndrome est caractéristique du collectionneur en général, il prend un tour particulier avec le disque, cet objet bizarre dont la valeur intrinsèque est extrêmement faible, sinon inexistante, mais qui peut pourtant devenir paradoxalement l'objet d'un

culte, et là, pour le compte, d'une véritable sacralisation. C'est surtout le cas du microsillon, dont la collecte est indissociable du rite consistant à placer, avec d'infinies précautions, la précieuse galette sur la platine, comme si l'on voulait préserver l'environnement, « l'humanité » de cet objet fragile. Ce comportement est entretenu par le fait, plus ou moins avéré, mais largement irrationnel tout de même, de la supériorité de ce support en terme de chaleur, de présence, par rapport au compact, jugé froid, impersonnel, où la musique semble sortir d'un univers qui est celui du vide.

C'est pourquoi, à la différence du microsillon ou des supports plus anciens (78 tours), le CD n'est que très exceptionnellement collectionné seul, et vient en complément d'ensembles existants. Support décidément mal aimé, il a souvent, de plus, le défaut - rédhitoire - d'avoir supplanté le vinyle en permettant de le rééditer, grâce à la technique numérique, dans des conditions d'écoute tout de même bien supérieures. Pour l'amateur, c'est un peu comme si on vulgarisait, en permettant à tout un chacun d'accéder aux « trésors » patiemment engrangés, - sans parler du fait que ce processus dévalorise petit à petit une collection qui perd de sa *rareté* et dont la valeur patrimoniale, déjà faible, tend peu à peu à se dissoudre.

C'est notamment vrai pour les collectionneurs s'intéressant à un domaine très pointu et qui - comme c'est souvent le cas dans le domaine du classique - s'attachent plus au contenu, comme celui, rencontré parmi les usagers de la Médiathèque musicale de Paris, qui ne recherche que les enregistrements du chef d'orchestre anglais Thomas Beecham - et uniquement en microsillon... On le remarque aussi pour des collections construites à partir d'une thématique plus vaste, qui comportent toujours, même si on peut y trouver des raretés, beaucoup de documents courants. Rares sont les ensembles dont l'intérêt et la cohérence peuvent justifier un prix vraiment élevé.

Lorsque ce processus se développe, on voit alors - c'est un comportement assez caractéristique - le collectionneur vivre sur le souvenir en constatant, sans l'accepter, qu'il a abouti à une impasse : se délecter pour soi-même d'une collection dont on sait qu'elle a perdu sa valeur intrinsèque, et du même coup financière, est souvent une épreuve difficile à vivre, et la tentation est grande alors, à son corps défendant, de vouloir s'en séparer. Le travail, la patience, et l'argent mis souvent durant des années, parfois une vie entière, incite alors à en surestimer la valeur, en l'absence d'étalon référentiel permettant d'en fixer un prix. L'acquisition par une bibliothèque d'une collection intéressante, pour peu qu'elle soit à vendre, se révèle toujours être, pour ces raisons, un exercice délicat demandant un art consommé de la négociation.

Seuls les « collectors », ces pièces rares particulièrement recherchées des amateurs, comme autant de pieuses icônes renfermant les souvenirs de leur idole préférée, peuvent atteindre des prix élevés, mais l'on voit bien ici qu'on se situe dans une logique qui paraît bien loin du patrimonial : le disque, alors ravalé au rang d'objet fétiche au même titre que n'importe quelle autre trace préservée, ne se distingue plus tellement d'une lettre, d'un programme de concert ou même d'objets de la vie quotidienne. Sans doute, dans ce cas, la valeur peut-elle grimper facilement, s'il s'agit d'un tirage limité, d'une édition spéciale, d'un « disque d'or » ou d'une pochette dédicacée.

Mais cela reste exceptionnel, et même les documents les plus recherchés, par exemple les disques de rock des années 1960, ne se négocient guère au-delà de 20 à 25 €, tandis que, dans le domaine classique, il faut véritablement dénicher des raretés absolues pour atteindre un tarif significatif. Il n'est que de voir, à Drouot, les paniers entiers de microsillons trouver parfois difficilement acheteur à des prix ridiculement bas pour comprendre le phénomène.

## Éditeurs : le patrimonial est-il soluble dans l'« historique » ?

Quand l'édition s'intéresse au disque dit « historique », une notion d'ailleurs fort imprécise dont on use et abuse (cela va des origines... aux années 1970), c'est dans le but de promouvoir la redécouverte, par le biais de rééditions, d'enregistrements du passé, qualifiés d'ailleurs souvent de mythiques, d'une grande vedette de la chanson, d'une diva, d'un interprète connu ou oublié... et naturellement toujours en état de grâce (Ah ! nostalgie, quand tu nous tiens !). Ce filon, qui a joué sur la corde sensible (on redécouvre toujours des trésors) et qui s'est montré plus ou moins rentable, a été finalement assez peu exploité par les majors de l'industrie du disque. Alors qu'ils disposent pourtant de fonds de catalogue d'une richesse inouïe (EMI, RCA pour BMG, CBS pour Sony...), ils ont abandonné un marché jugé peu rentable pour eux, dont nombre de petits labels spécialisés se sont emparés (Tahra, Testament, Naxos Historical, Music and Arts).

Principalement intéressés par la musique classique, le jazz, ou la chanson, ils ont profité de l'irruption dans le domaine public, qui touche maintenant les débuts du microsillon<sup>1</sup>, d'une masse énorme de documents désormais accessibles dans des conditions d'écoute bien meilleures grâce aux techniques modernes de report. Même si certains en abusent, en effaçant systématiquement tous les bruits inhérents à une lecture mécanique au point de « désincarner » complètement le son, on peut écouter aujourd'hui dans des conditions de confort inégalées les premiers succès de Charles Trenet ou les concerts du jeune Vladimir Horowitz, et il n'en coûtera que quelques euros à l'amateur pour entendre (au prix d'un certain effort d'imagination, il est vrai) la

1. Une marche inexorable malgré les menaces qui pèsent pour étendre à 70 ans les droits de protection des enregistrements sonores.

voix de Dranem ou le premier enregistrement de la cinquième symphonie de Beethoven par Artur Nikisch en 1913.

Ainsi la mémoire de l'enregistrement sonore est-elle préservée, et de surcroît accessible à tout un chacun. Pourquoi alors conserver, se demandent certains, une fois que la réédition est effectuée ? C'est le grand argument d'un éditeur comme Frémeaux, qui a évidemment sa logique... et qui ne milite guère en faveur d'une conservation des supports eux-mêmes, malgré les bibliothécaires, qui, évidemment, ne peuvent envisager le problème sous cet angle.

Beaucoup de ces productions, éditées par de petits labels spécialisés, se signalent par l'austérité de leur présentation, et ne peuvent s'adresser qu'à un public restreint. Ceux qui en ont les moyens - les grandes maisons - tentent de s'intéresser un peu plus au support, en essayant de flatter le consommateur nostalgique du disque noir : ainsi DGG (Deutsche Gesellschaft Gramophon), le célèbre label jaune, avec la collection « The originals », dont la jaquette reproduit à l'identique la pochette originale, tandis que le compact revêt l'aspect d'une galette qui voudrait imiter le microsillon ; ainsi CBS, avec la reprise en compact de la série « Masterworks », qui va encore plus loin en présentant, sous un « digipack » cartonné, une copie conforme en format réduit de la maquette d'origine...

En s'affranchissant du boîtier plastique honni des amateurs, on cherche cependant plus à conjurer la banalisation de l'objet CD qu'à lui attribuer une réelle valeur patrimoniale - que l'on détourne en pariant sur l'attrait de l'amateur pour un âge d'or du disque ainsi ressuscité, dans une stratégie d'opportunité commerciale. Rien ne dit d'ailleurs que cet engouement perdurera ; la mode même des rééditions en CD de « collectors », incunables du rock ou de la chanson, pour les fanatiques de telle ou telle idole emblématique, semble aujourd'hui s'essouffler.

### Bibliothèques : des documents de second rayon, peu et mal conservés

Introduit à la dérobée dans les bibliothèques, où il n'a conquis que difficilement sa place, le disque n'a que très rarement bénéficié d'une attention particulière de la part d'une profession traditionnellement élevée dans l'amour du livre, et qui, lorsqu'elle s'intéresse à la musique, se consacre plutôt aux fonds anciens de musique imprimée, dont la valeur patrimoniale est tout de même beaucoup mieux établie.

À côté de ceux-ci, le disque souffre d'une décote correspondant à une pratique liée à l'écoute - donc passive -, par rapport à la pratique musicale - active : un vrai musicien ne peut être que celui qui sait lire la musique, le mélomane est, au mieux, un aimable dilettante (musique classique), au pire un consommateur de musique en boîte. Relégué dans des sections discothèques souvent assez mal intégrées au reste de l'établissement, il a de plus pour handicap d'être, historiquement, un enfant de la lecture publique, destiné au prêt, et dont la conservation ne vient à l'idée de personne, à commencer par les bibliothécaires eux-mêmes, pourtant si jaloux de leurs collections.

Le sort du microsillon, si mal conservé aujourd'hui, illustre parfaitement cet état d'esprit : la disparition brutale de ce support dans l'édition, au profit du CD, a entraîné un mouvement de désaffection d'autant plus rapide que la gestion matérielle de ce support se révélait très contraignante. On se déclarait alors secrètement ravi d'abandonner les tâches peu valorisantes, mais indispensables à la préservation de toute collection : la corvée du « torchonnage » (le nettoyage à l'eau distillée après chaque emprunt), la vérification des pointes de lecture aléatoire et sujette à d'interminables contestations avec les usagers, l'établissement, pour chaque galette, de « fiches de santé » allaient désormais appartenir à l'histoire... et signer l'ar-

rêt de mort de collections entières, bradées, vendues au poids ou même purement et simplement jetées - au mieux reléguées, quand la place le permettait, dans un recoin obscur de la bibliothèque...

Sans doute la création, en 1986, à partir de la collection préservée de la Discothèque de France, cédée par convention à la Discothèque des Halles, des Archives sonores a-t-elle permis de sauver nombre de documents d'une disparition programmée. Depuis, grâce à une patiente politique de récupération et de tri au sein des collections désaffectées des bibliothèques parisiennes, d'échange avec des bibliothèques territoriales (Nice), de collecte de dons ou d'achat de collections, ce sont aujourd'hui près de 100 000 microsillons qui sont conservés à la Médiathèque musicale de Paris. Mais même si le rôle de cet établissement dans la conservation des documents sonores édités (disques 78 tours, microsillons et CD) est aujourd'hui bien établi, concrétisé par la signature d'une convention de Pôle associé - une des toutes premières - avec la Bibliothèque nationale de France, bien rares sont les bibliothèques qui ont intégré cette préoccupation.

Certes, la BnF, qui conserve au Département de l'audiovisuel, à côté des fonds anciens, les collections issues du dépôt légal des phonogrammes (350 000 microsillons et 150 000 CD), et la discothèque centrale de Radio France (550 000 microsillons, 200 000 78 tours et documents plus anciens) jouent-elles un rôle primordial. Toutefois, l'existence de ce patrimoine exceptionnel ne peut pour autant servir d'alibi aux autres bibliothèques pour se dédouaner de toute responsabilité dans ce domaine. La spécificité des missions de ces établissements, qui donne légitimement priorité à la conservation absolue plus qu'à la diffusion, l'exhaustivité relative<sup>2</sup> - mal-

2. Un test effectué à partir d'un échantillon de 1 000 documents (microsillons) issus du fonds des Archives sonores de la Médiathèque musicale de Paris a montré que près de la moitié (49 %) ne figurait pas dans les collections du Département de l'audiovisuel de la BnF.

gré leur richesse - de leurs collections, la nécessité enfin de réfléchir aussi à la préservation du CD, devraient imposer aux bibliothèques publiques un investissement correspondant à leurs missions.

Et on ne peut non plus compter sur de très rares collections privées accessibles, qui, à l'instar de la fondation Panigel à Saint-Rémy-de-Provence, peinent à s'ouvrir réellement au public : malgré la volonté de son reprenneur, Pierre Bergé, le désintérêt des pouvoirs publics pour cet ensemble sans équivalent semble perdurer...

Rares sont, en bibliothèque, les collections clairement identifiées, comme la collection Panassié à Villefranche-de-Rouergue, la collection issue de Radio France Lyon à la Bibliothèque de la Part-Dieu. La Jazzothèque de Nice, seule à avoir donné naissance à un fonds constitué faisant l'objet d'une véritable politique de conservation, fait de cet établissement un exemple unique, qui dispose maintenant d'une réserve à degré hygrométrique constant assurant la conservation optimale d'un riche fonds de 80 000 microsillons.

Ce cas isolé tranche sur le peu d'intérêt marqué par les autres bibliothèques municipales à vocation régionale (BMVR) pour la conservation des documents sonores (et pour les fonds musicaux en général...) : au mieux se contente-t-on, dans le meilleur des cas, d'assurer la collecte de la production locale (Troyes, Poitiers), parfois dans une optique thématique certes intéressante, mais qui ne peut se substituer à une politique globale pourtant nécessaire (musiques méditerranéennes et chanson française à Marseille, compositeurs et interprètes bretons à Rennes). Ailleurs, sauf exception (Roubaix...), c'est à peu près le désert, et si, parfois, une prise de conscience se fait jour, cela ne débouche guère sur des réalisations concrètes, faute de moyens.

Que faire de collections dont on a pu détecter l'intérêt, si l'on n'a la possibilité ni d'en assurer le traitement, ni de les stocker dans des conditions acceptables ?

## Perspectives

En l'absence de structure régionale de conservation des documents sonores, dont le rôle devrait pourtant faire partie des missions dévolues aux BMVR, les meilleures intentions restent vite lettre morte. Sans doute pourtant, une telle sensibilisation, même ponctuelle, est-elle déjà un progrès, si cela aboutit au moins à préserver des fonds voués à une pure et simple disparition, comme on ne l'a hélas que trop vu, depuis l'abandon du prêt de microsillons. Mais il faudrait que, rapidement, ces initiatives soient suivies d'effet, si l'on veut que ce mouvement, encore bien fragile, ne retombe brutalement. Un inventaire de l'existant paraît la tâche la plus urgente à laquelle il faille s'atteler.

Quelques perspectives semblent se dessiner dans cette voie. Un projet, encore à venir, d'inventaire des fonds de microsillons en Île-de-France pourrait voir le jour prochainement, à la faveur d'un rapprochement des bibliothèques de la couronne et du réseau parisien. Plus avancé, le début d'un inventaire national des 78 tours, initié par la BnF à la faveur de la signature de conventions de pôles associés (Médiathèque musicale de Paris, Radio France...), dont on peut espérer qu'il soit suivi d'une action similaire pour les microsillons, pourrait jouer un rôle déclencheur, à condition que les bibliothèques intéressées se montrent suffisamment nombreuses et soient en mesure de dégager les moyens nécessaires.

Le challenge est bien de convaincre des professionnels peu sensibilisés encore au problème, et peut-être aussi

rebutés par les contraintes induites : difficultés de valorisation (comment communiquer, numériser ? problèmes de droits, etc.), spécificités de traitement comme de conservation...

C'est à condition de pouvoir s'affranchir de la vision qui condamne le document sonore au désintérêt ou à la nostalgie que l'on parviendra à préserver un capital dispersé, et sans doute en danger, qu'il s'agisse du microsillon ou, peut-être plus encore, du CD, qui ne semble pas pouvoir accéder avant longtemps au statut d'objet patrimonial.

La BnF, avec la mise en place d'une politique de pôle associé, tournée encore pour l'instant vers les supports les plus anciens (les plus patrimoniaux), la Médiathèque musicale de Paris et quelques autres, voudraient montrer le chemin aux bibliothèques publiques, encore trop peu intéressées à la conservation de documents qui y ont pénétré difficilement et gardent de toute façon le handicap d'être considérés comme des documents de deuxième rayon, destinés au prêt et participant d'une fonction de *loisirs* plutôt que *d'étude*.

Ce désintérêt - historique - n'est d'ailleurs que le pendant du peu de valeur (y compris financière) d'un type de document dont le sort est peut-être de n'être qu'un support éphémère, toujours dépassé techniquement, sans que puisse s'y appliquer vraiment, quoiqu'en disent les amoureux du vinyle, des critères de beauté, d'esthétique qui s'attacheraient à l'objet lui-même, indépendamment de son contenu.

Mais, si le disque n'a pas encore conquis vraiment son statut d'objet patrimonial, le devoir de mémoire implique de se mobiliser pour assurer sa sauvegarde, dont le principe même n'est pas encore tout à fait acquis, avant que la dématérialisation des supports ne rende encore la tâche beaucoup plus difficile.

Jun 2004